

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingtième session ordinaire
23 - 27 janvier 2012
Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/711(XX)
Original : Anglais

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA CRÉATION D'UN CENTRE
DE L'UNION AFRICAINE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE
DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT**

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA CRÉATION D'UN CENTRE DE L'UNION AFRICAINE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa seizième session ordinaire tenue à Addis-Abeba les 30 et 31 janvier 2011, la Conférence de l'Union a adopté la Décision Assembly/AU/Dec.351(XVI) sur la création d'un Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit (CRDPC). Dans cette décision, la Conférence, entre autres :

- (i) salue la proposition de la République arabe d'Égypte de créer le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit ; et
- (ii) demande à la Commission, en collaboration avec le Gouvernement de la République arabe d'Égypte, de réaliser une étude sur les objectifs, la structure, les incidences financières et le lieu d'établissement du Centre et d'en faire rapport à la Conférence.

2. Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la décision susmentionnée de la Conférence. Il traite d'abord de l'état de mise en œuvre de la politique de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) et met l'accent sur la proposition du Gouvernement égyptien, en tenant compte des avis recueillis lors des consultations menées par la Commission avec un grand nombre de parties prenantes. Enfin, le rapport fait des recommandations sur la voie à suivre.

II. HISTORIQUE DE LA POLITIQUE DE L'UA POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT POST-CONFLIT (RDPC) ET SA MISE EN ŒUVRE

3. Lors de sa neuvième session ordinaire tenue à Banjul (Gambie) du 25 juin au 29 juillet 2006, le Conseil exécutif a adopté la Décision EX.CL/Dec.302 (IX) sur le Cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) (Document DOC.EX.CL/274(IX)). Dans cette décision, le Conseil exécutif, entre autres, approuve le Cadre stratégique pour la RDPC, et demande à la Commission, en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER), les institutions compétentes des Nations Unies (ONU) ainsi qu'avec les autres institutions et les organisations non gouvernementales (ONG) africaines, de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre effective du Cadre d'action pour la RDPC, y compris l'élaboration de directives opérationnelles afin d'adapter le Cadre aux niveaux régional et national, et à l'établissement d'une base de données pour les experts africains en matière de RDPC, qui sera mise à la disposition des pays sortant de conflits, la mobilisation des ressources requises et le renforcement des capacités africaines, notamment le recours à des volontaires de l'UA (VUA) et le renforcement des capacités des ONG africaines compétentes à traiter des questions relatives aux situations post-conflit. Le Conseil exécutif a décidé de créer un Comité permanent multidimensionnel (SMC) de l'Union africaine pour apporter le soutien politique et mobiliser toutes les ressources nécessaires et disponibles pour la mise en œuvre du Cadre d'action ; ce comité permanent devra travailler en interface avec la Commission des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

4. La politique RDPC de l'UA servira de ligne directrice pour l'élaboration de politiques et de stratégies globales dont l'objectif est de consolider la paix, de promouvoir le développement durable et de préparer la voie pour la croissance et la reconstitution dans les pays et les régions sortant de conflit. Compte tenu des particularités des différentes situations de conflit, cette politique est conçue comme un modèle souple qui peut être adapté aux régions et pays affectés, dans le but de les assister dans les efforts qu'ils font dans le domaine de reconstruction, de sécurité et de croissance. Cette politique vise à améliorer, l'efficacité, la coordination et l'exécution opportune des activités dans les pays sortant de conflit et de jeter les bases de la justice sociale et d'une paix durable, conformément à la vision de l'Afrique pour le renouveau et la croissance. C'est dire que cette politique est un outil pour: a) la consolidation de la paix et la prévention de la résurgence de la violence ; b) l'élimination des causes profondes de conflit ; c) l'accélération de la planification et de la mise en œuvre des activités de reconstruction ; et d) la promotion des complémentarités et de la coordination entre les différents acteurs engagés dans les processus de la RDPC. Cette politique se fonde cinq principes fondamentaux qui constituent les valeurs et normes minimales de base, devant sous-tendre les activités et programmes de RDPC à entreprendre, à savoir le leadership africain, l'appropriation aux plans national et local, l'inclusion, l'équité et la non-discrimination.

5. Depuis l'adoption de cette Politique, la Commission a déployé des efforts soutenus pour sa mise en œuvre. Les missions d'évaluation multidisciplinaires de l'Union africaine dans les pays sortant de conflit constituent l'une des principales activités de la Commission de l'UA dans ce domaine. Ces missions ont été entreprises en République centrafricaine (RCA) en avril 2006, en Sierra Leone et au Libéria en février 2009, en République démocratique du Congo et au Burundi en janvier-février 2010, au Soudan en mars-avril 2011 et en Côte d'Ivoire en novembre 2011. Ces missions ont fait des recommandations détaillées sur la meilleure façon, pour l'UA et ses États membres, d'aider les pays concernés dans le domaine de la reconstruction post-conflit.

6. Les missions ont également pour objectif de préparer le terrain pour le lancement d'une Initiative de solidarité africaine (ASI) pour la mobilisation des ressources en Afrique en vue d'appuyer la reconstruction post-conflit dans les pays susmentionnés. Le processus de l'ASI commencera par une conférence de solidarité. La réaction des gouvernements et des partenaires concernant l'ASI est très positive et très encourageante, car pour eux il s'agit d'initiative opportune susceptible de positionner le continent dans la coopération au développement, le progrès et la confiance.

7. L'approche conceptuelle et organisationnelle de l'ASI a des dimensions innovatrices. Alors que la plupart des conférences des bailleurs de fonds se concentrent principalement sur les engagements financiers, la Conférence sur l'Initiative de solidarité africaine visera, en outre, la mobilisation des contributions en nature, le partage des connaissances et des meilleures pratiques, et le renforcement des capacités. Le deuxième objectif de l'ASI est d'encourager, de motiver et de permettre aux pays africains de porter systématiquement assistance aux pays frères. Enfin, la Conférence sera l'occasion de susciter des idées « novatrices » pour relever les défis que pose la RDPC, et de donner un caractère d'urgence à la promotion de solutions africaines au problème de reconstruction et de développement post-conflit, en impliquant le secteur privé. La mobilisation d'un tel soutien de l'Afrique à ce stade critique, avec l'appui accru des partenaires internationaux de l'Afrique (y compris les

partenaires de la coopération Sud-Sud), consolidera les efforts de reconstruction post-conflit. L'ASI a la capacité de promouvoir l'autosuffisance, l'intégration régionale et le nouveau paradigme « l'Afrique aide l'Afrique ».

8. La Commission prévoit de lancer l'ASI dans le cadre d'une conférence inaugurale qui se tiendra en juin-juillet 2012 en marge du Sommet de Lilongwe (Malawi). Afin d'assurer la coordination efficace de ce processus, des efforts sont en cours pour établir un secrétariat au sein du Département de Paix et de Sécurité chargé de planifier et d'assurer le suivi de tous les aspects de la Conférence. En attendant, la Commission, sur la base des recommandations des missions d'évaluation, prend des mesures concrètes pour mobiliser l'assistance aux pays concernés dans les divers domaines.

9. La Commission travaille également à la mise en œuvre des projets à impact rapide, en tant que moyen de contribuer symboliquement mais concrètement aux efforts de la RDPC. En 2010, le Département de Paix et Sécurité a reçu environ 30 propositions de soutien à ces projets. Les projets retenus sont les projets communautaires au Sud-Soudan (devenu aujourd'hui République du Soudan du Sud), la réhabilitation des projets de santé et d'école au Liberia, la fourniture du matériel médical, des vaccins et des médicaments pour les hôpitaux sélectionnés aux Comores et la réhabilitation des écoles, des points d'eau potable et des infrastructures de marché pour les communautés en Côte d'Ivoire. Cette assistance minimale sous forme de projets à impact rapide a donné de la visibilité à l'UA au niveau des communautés de base. La Commission envisage de poursuivre ces efforts et de mobiliser des ressources supplémentaires.

10. Par ailleurs, la Commission a pris des mesures pour établir des partenariats avec les institutions opérant dans le domaine de la reconstruction et du développement post-conflit, y compris la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. La Commission soutient activement le Conseil de paix et de sécurité (CPS) dans son interaction avec la Commission des Nations Unies pour la consolidation de la paix (CCP). A cet égard, il faut rappeler la réunion entre le CPS et la CCP, tenue à New York le 8 juillet 2010, au cours de laquelle les participants ont souligné la nécessité de mener des actions conjointes concernant un ensemble de questions, y compris la mobilisation des ressources et la mise en place d'équipes conjointes chargées d'évaluer les besoins des pays sortant de conflit. Les participants ont également affirmé le principe d'appropriation au niveau national. En ce qui concerne le processus de consultation, les participants ont souligné la nécessité de conserver le caractère flexible et informel de la réunion. Par ailleurs, des accords de coopération sont élaborés avec les partenaires bilatéraux, en particulier le British Unit du Département du développement international (DFID), le Bureau du Coordonnateur des Etats Unis pour la reconstruction et la stabilisation.

11. La Commission intensifiera ses efforts concernant la mise en œuvre de la politique RDPC. À cet égard, une attention particulière sera accordée à la création du SMC, avec la présentation aux organes délibérants de l'UA, dès que possible, d'un document sur les modalités de fonctionnement du SMC. Le processus d'établissement d'un Répertoire d'experts en RDPC sera également accéléré. En outre, la Commission renforcera sa capacité à mettre en œuvre la politique de RDPC en mobilisant les ressources humaines adéquates et en

renforçant la coordination interdépartementale, étant donné la nature transversale des questions en jeu. De même, la coopération avec les partenaires internationaux sera renforcée sur la base du principe de complémentarité et d'avantages comparatifs.

III. MODALITÉS DE CRÉATION DU CENTRE DE L'UNION AFRICAINE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT

12. La Commission, en étroite collaboration avec le Gouvernement de l'Égypte, a consulté un grand nombre de parties prenantes sur les principaux éléments du projet CRDPC. Il ressort que de ces consultations, le CRDPC servira de Centre d'excellence de l'UA pour la mise en œuvre des programmes RDPC en Afrique. Le principal objectif du Centre sera la recherche, la sensibilisation, la formation et le renforcement des capacités en appui des efforts de la Commission au niveau opérationnel. Ainsi, le Centre comblera les lacunes identifiées par la Commission au cours des dernières années. Le processus de mise en œuvre ne peut réussir que s'il s'appuie sur la recherche et la formation continue en tenant compte de l'expérience acquise.

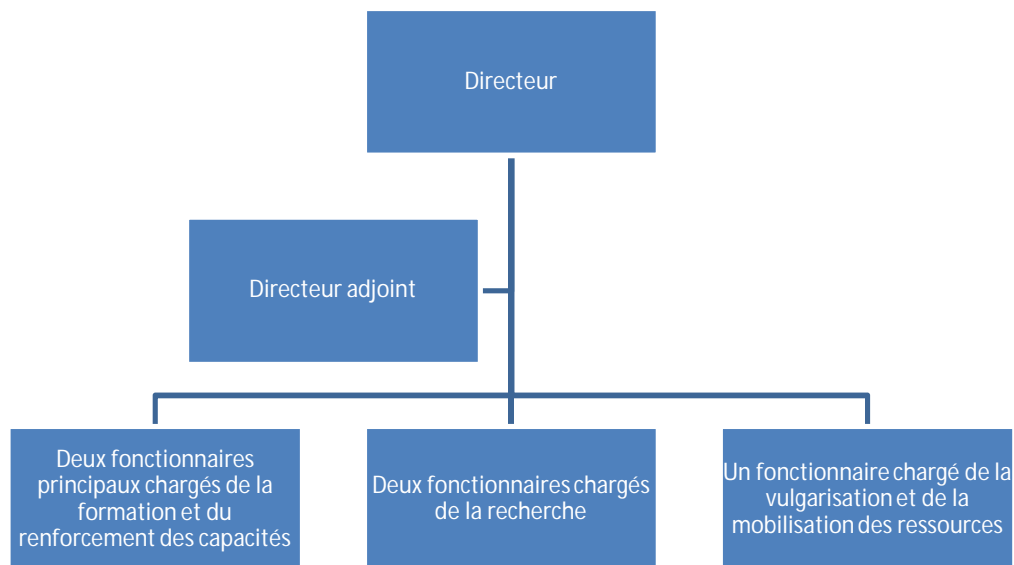
Objectifs et rôle du Projet CRDPC de la Commission de l'Union africaine

13. Le Centre soutiendra le processus RDPC grâce à :
- a) la sensibilisation et l'amélioration des connaissances et des compétences en matière de reconstruction, de consolidation de la paix et de développement post-conflit ;
 - b) la promotion, par le biais de la recherche, de mécanismes institutionnels durables pour la reconstruction post-conflit aux niveaux régional, sous-régional et national ;
 - c) la recherche et la documentation des leçons tirées ;
 - d) l'amélioration des interventions post-conflit par le biais de la formation et de l'échange d'expériences et d'expertise, y compris la planification, le suivi et l'évaluation des projets ;
 - e) les modalités pour le renforcement de la complémentarité et de la coordination entre les acteurs engagés dans les processus RDPC, y compris les Mécanismes régionaux des Communautés économiques régionales pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (MR/CER), les États membres, la société civile et le secteur privé ;
 - f) l'appui à la Commission dans l'élaboration et la mise à jour de sa liste d'experts africains dans les divers domaines de la RDPC en Afrique ;
 - g) le renforcement des capacités de la Commission en matière de mobilisation des ressources.

14. Les activités du Centre concernant les domaines prioritaires de la paix, à savoir consolidation de la sécurité, les processus politiques et la réconciliation nationale, la prestation des services de base, le rétablissement des fonctions essentielles de l'Etat et la relance économique, conformément à la politique RDPC de l'Union africaine. Les principales activités suivantes seront menées en collaboration avec l'Unité RDPC de la Commission de l'UA : élaboration de documents d'orientation, organisation de réunions d'experts sur les meilleures pratiques et les leçons tirées dans les situations post-conflit en Afrique, élaboration de programmes de jumelage entre les institutions africaines et non africaines pour le renforcement des capacités, établissement d'un réseau de partage des connaissances et de diffusion de l'information, organisation de conférences des donateurs pour les pays sortant de conflit et planification d'ateliers sur la RDPC. Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le CRDPC travaillera étroitement avec les institutions de recherche existantes et d'autres institutions africaines, et utilisera pleinement les ressources existantes afin de maximiser son impact.

Structure du CRDPC

15. Le CRDPC commencera ses activités avec un effectif limité à sept fonctionnaires, qui augmentera progressivement, selon les besoins et la disponibilité des ressources. Le Centre dirigé par un directeur, assisté d'un adjoint. Les autres fonctionnaires seront les suivants : deux (2) fonctionnaires principaux chargés de la formation et du renforcement des capacités (P5 et P4), deux (2) fonctionnaires chargés de la recherche (P4 et P3) et un (1) fonctionnaire chargé de la vulgarisation et de la mobilisation des ressources (P4). Il y aura un fonctionnaire des finances, un assistant administratif et d'autres agents d'appui. L'organigramme du Centre est le suivant :



Lieu

16. Le siège proposé du Centre sera Le Caire (Égypte). Ce choix se justifie par les avantages en termes de capacités, d'infrastructures et d'expertise qu'offre l'Égypte dans ce domaine. L'Égypte a participé à un certain nombre de missions de maintien de la paix et a

acquis une large expérience dans l'appui au renforcement des capacités institutionnelles des pays africains. En outre, l'Égypte est prête à apporter son appui pour faciliter le lancement du Centre.

Financement et questions budgétaires

17. Un projet de budget pour le fonctionnement du Centre figure en annexe au présent rapport. Le budget total pour un exercice est d'environ à 1,4 million de dollars, couvrant les coûts de fonctionnement et des programmes. L'Égypte s'est engagée à fournir un appui en nature équivalent à 250 000 dollars pour la phase initiale de l'opérationnalisation du CRDPC, y compris les locaux à destination de bureaux. Au cours des trois premières années, le Centre sera exclusivement financé par les ressources extrabudgétaires provenant des États membres de l'UA et des partenaires internationaux. Le gouvernement égyptien s'est engagé à participer activement aux efforts de mobilisation des ressources. Il convient également de noter que la proposition de créer le CRDPC a déjà été acceptée dans le Plan d'action de la Stratégie Afrique-UE pour la période 2011-2013.

IV. OBSERVATIONS

18. Avec les progrès réalisés dans la gestion des situations de conflit sur le continent, il est urgent d'intensifier les efforts de reconstruction post-conflit et de veiller à ce que l'Afrique joue pleinement son rôle à cet égard, en gardant à l'esprit le caractère fondamentalement politique du processus de reconstruction post-conflit. La création du CRDPC permettra de renforcer les capacités de la Commission à relever aux défis qui se posent. Je recommande donc au Conseil exécutif d'approuver les recommandations formulées sur la création du Centre.

19. Comme je l'ai indiqué plus haut, l'opérationnalisation du Centre se fera de manière progressive. Le financement sera assuré par des ressources extrabudgétaires pour les trois premières années. Après une évaluation du fonctionnement du Centre et de ses réalisations, de nouvelles recommandations seront faites sur la meilleure façon d'assurer sa pérennité et de renforcer sa contribution aux efforts de reconstruction et de développement post-conflit sur le continent.

Annexe : Budget du Centre

Budget pour la création et le fonctionnement du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit (CRDPC)					
S/N	Libellé	Nombre	Nombre de mois	Prix unitaire	Montant en dollars
I. Salaire du personnel professionnel					
1.1.	Directeur (D1 - échelon 5)	1	12	13.066,56	156.798,73
1.2.	Directeur adjoint (P6 - échelon 5)	1	12	10.684,47	128.213,64
1.3.	Fonctionnaire principal chargé de la recherche (P4 - échelon 5)	1	12	7.905,21	94.862,49
1.4.	Fonctionnaire principal chargé du renforcement des capacités (P3 - échelon 5)	1	12	7.000,01	84.000,09
1.5.	Fonctionnaires principaux chargés de la formation et du renforcement des capacités (P4 - échelon 5)	2	12	7.905,21	189.724,98
1.6.	Fonctionnaire principal chargé de la vulgarisation et de la mobilisation des ressources (P3 - échelon 5)	1	12	7.000,01	84.000,09
1.7.	Fonctionnaire des finances	1	12	6.112,13	73.345,57
1.8.	Total - Partie 1				810.945,59
II. Salaire du personnel d'appui					
2.1.	Assistant administratif	1	12	1.694,81	20.337,72
2.2.	Secrétaire	1	12	3.420,91	41.050,92
2.3.	Plantons	1	12	691.44,00	8.297,28
2.4.	Chauffeurs	3	12	792.08,00	28.514,88
2.5.	Total - Partie 2				98.200,80
III. Mise en œuvre du programme					
3.1.	Mise en œuvre du programme	1	12	500.000,00	500.000,00
	Total - Partie 3				500.000,00
	Total général en dollars				1.409.146,39